



DEC211339DR07

Décision portant nomination de Mme Violaine TRIBOLLET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » et nommant **M. François LEULIER** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5242 en date du 08 /04 /2021 ;

Considérant que **Mme Violaine TRIBOLLET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 25 et 26 mars 2013 et du 15 au 17 avril 2013** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Violaine TRIBOLLET, ingénieure d'études,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Violaine TRIBOLLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Violaine TRIBOLLET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ...**Lyon** le **19/04/2021**

Le directeur de l'unité
François LEULIER

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON